**Rubriques économique :**

Dans une décision récente, la justice a statué que le Code du travail français doit se conformer au droit européen, accordant ainsi aux salariés le droit à des congés payés même lorsqu'ils sont en arrêt maladie. Cette mesure suscite des opinions divergentes au sein de la population.

Mélanie Gieu, assistante administrative ayant été arrêtée pendant un an en raison d'un burn-out, soutient cette décision en soulignant les difficultés qu'elle a rencontrées au cours de cette période. Elle estime que cette mesure apporte une reconnaissance nécessaire aux salariés en arrêt maladie.

En revanche, Jean-Baptiste Maréchal, responsable commercial, considère cette mesure comme injuste. La règle française établit actuellement deux jours et demi de congés générés par mois travaillé. Selon le patronat, l'application rétroactive de cette mesure depuis 2009, date à laquelle le droit européen aurait dû être intégré en France, représenterait un coût estimé à deux milliards d'euros par an pour les entreprises.

Le ministère du Travail a annoncé qu'une concertation avec les syndicats est prévue le jeudi 14 décembre pour discuter de cette nouvelle réglementation. Cette décision, qui divise l'opinion publique, soulève des questions importantes sur l'équilibre entre les droits des salariés et l'impact financier sur les entreprises.

L'article complet a été publié le 11 décembre 2023 sur franceInfo.

**Rubrique sociale :**

lundi 11 décembre 2023 ouest france

Dans une première sur l'île de Noirmoutier, le fondateur de GreenGardens, Jean-Michel Pinel, a récemment cédé son entreprise à ses salariés en créant une Société coopérative et participative (Scop). Après plus de trois décennies de passion dans l'étude, la construction et la réalisation de jardins, piscines et terrasses, Jean-Michel Pinel a su anticiper les évolutions du marché, propulsant son entreprise vers un chiffre d'affaires de 1,5 million d'euros en 2022.

GreenGardens, comptant désormais dix salariés, dont deux en contrat d'alternance, a pris un nouveau virage depuis le 24 octobre en devenant une Scop (société coopérative de production), avec quatre associés parmi les huit salariés, dont Karine Septet et Aubin Lecoindre en tant que cogérants, et Manuel Boudin ainsi que Robin de Sousa.

Jean-Michel Pinel, conscient des offres d'achat externes qui risquent de perturber l'équilibre de l'entreprise, a opté pour la transmission à ses salariés. La transition vers une Scop représente une nouvelle étape pour GreenGardens, avec une continuité historique construite en collaboration avec les employés.

Les nouveaux dirigeants affichent des ambitions axées sur le développement durable et l'inclusion, soulignant que chaque collaborateur joue un rôle essentiel en partageant les compétences. La Scop incarne ainsi les valeurs d'inclusion et de collaboration, tout en poursuivant l'engagement de GreenGardens dans des initiatives sociales, notamment la formation des jeunes en interne et auprès des écoles, selon les pratiques établies par Jean-Michel Pinel. Cette transition représente un exemple concret d'entreprise cherchant à être un acteur du changement et à maintenir son impact positif sur la communauté. L'article complet est paru dans Ouest-France.

**Rubrique informatique :**

Journal : “Les echos” mardi 12 décembre 2023

Dans l'univers de l'automatisation logistique, l'entreprise française Scallog se distingue comme un acteur majeur. Présente sur 80 sites en France et à l'étranger, Scallog offre des solutions innovantes d'automatisation de la logistique à des géants tels que Thales, Airbus, Boiron, Sanofi, et Decathlon.

Fondée en 2013 par Olivier Rochet, ingénieur passionné par les premiers robots logistiques américains, Scallog a su imposer sa technologie au fil des années. Ses robots autonomes, appelés Boby, révolutionnent les entrepôts en déplaçant efficacement produits et étagères, optimisant ainsi la productivité des opérateurs et réduisant leur pénibilité.

Scallog révolutionne le picking en entrepôt avec une solution automatisée. Les robots Boby acheminent les étagères de produits vers les préparateurs de commandes, guidés par un système lumineux innovant appelé "Spot-To-light". Ce processus de picking automatique, précis et efficace, promet des économies substantielles et une satisfaction client accrue. Une avancée technologique qui redéfinit les normes de la logistique moderne.

Employant 60 salariés et assemblant ses robots à Nanterre, Scallog met l'accent sur la collaboration avec des fournisseurs français et européens, affirmant une approche locale. Malgré un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros cette année, Scallog reste en concurrence avec des géants telles qu'Exotec, dont le chiffre d'affaires atteint les 200 millions d'euros.

Le succès de Scallog débute en 2014 avec BSL, partenaire logistique de L'Oréal. Depuis, l'entreprise a étendu son influence, notamment chez Clarins, qui a récemment bénéficié de l'installation de 750 étagères Scallog, orchestrée par 71 robots, dans ses entrepôts.

Pour financer son expansion, Scallog a réussi des levées de fonds, totalisant 8,5 millions d'euros, investis notamment en recherche et développement. L'entreprise a étendu son rayonnement au-delà des frontières françaises, avec des solutions logistiques déployées à Singapour, en Europe et aux États-Unis.

Face à la concurrence chinoise, Scallog se distingue en mettant l'accent sur les logiciels plutôt que sur la robotique pure. Olivier Rochet souligne également l'aspect cybersécurité, essentiel lors de partenariats avec des entreprises sensibles comme Airbus et Thales.

Malgré les défis liés au ralentissement économique, Scallog reste confiant dans le potentiel du marché de l'automatisation logistique, évalué à 51 milliards de dollars d'ici 2030. L'entreprise propose des solutions novatrices, telles que l'exploitation des hauteurs d'entrepôts, pour répondre aux besoins croissants de l'e-commerce et surmonter les défis liés à la pénurie foncière.

**Rubrique juridique :**

**Droit du travail : Bruxelles frappe au coeur le modèle Uber jeudi 14 décembre 2023 “Les echos”**

Bienvenue dans notre segment d'actualités européennes. Après des mois de négociations intenses, les législateurs de l'Union européenne ont finalement conclu un accord politique historique visant à requalifier certains travailleurs des plateformes numériques en salariés à part entière. Cette directive, adoptée après plus de douze heures de discussions entre le Parlement et le Conseil européens, ainsi que la Commission européenne, marque un tournant majeur dans le statut professionnel de quelque 5,5 millions de travailleurs, actuellement considérés comme des entrepreneurs indépendants.

Selon l'accord, ces chauffeurs Uber et coursiers Deliveroo pourraient désormais bénéficier de droits sociaux tels que des indemnités maladie ou des allocations chômage. Le commissaire européen Nicolas Schmit a salué cette avancée, soulignant que les travailleurs obtiendront les droits auxquels ils ont droit, tout en assurant aux plateformes une sécurité juridique.

L'eurodéputée Elisabetta Gualmini, rapporteur du texte, a souligné que c'est la première fois qu'un cadre de droit social est créé en Europe pour des millions de travailleurs précaires. Pour être éligible, les travailleurs devront remplir au moins deux des cinq conditions définies par l'accord, portant notamment sur la rémunération, la supervision des performances et le niveau de surveillance électronique.

Un aspect clé de la directive est la notion de « présomption de salariat », déclenchée par les travailleurs eux-mêmes, mais pouvant être renversée sur preuves de la plateforme. De plus, le texte interdit le licenciement par des systèmes automatisés et exige que les plateformes informent les travailleurs sur la manière dont ils sont supervisés par des algorithmes, tout en limitant le traitement de certaines données personnelles.

La France, qui avait déjà élaboré sa propre législation, a suivi de près ces négociations pour éviter tout conflit. Bien que le texte laisse la possibilité aux États membres d'ajuster le nombre de conditions, il introduit le terme « indicateur » au lieu de « critère ».

Cette législation européenne va bien au-delà des chauffeurs Uber, affectant l'ensemble des plateformes, y compris les services de traduction en ligne ou de codage de données. En réponse, Uber a exprimé son soutien aux efforts visant à améliorer les conditions de travail, mais a appelé à une « clarté juridique ».

Cependant, le texte final devra encore faire l'objet d'une traduction juridique technique, soulignant l'importance des détails dans ce domaine complexe. Il s'agit d'un développement crucial qui pourrait remodeler le paysage du travail pour des millions d'Européens. Restez à l'écoute pour plus de mises à jour sur cette évolution majeure dans le monde du travail.